YERRES

Ressources Humaines
N° tél. : 01.69.49.76.55
N/Réf. : NDA/YB/CB

DECISION N° 99 221

OBJET : Convention de formation professionnelle conclue avec le « Centre d'Information et de Documentation Jeunesse » (CIDJ) dans le cadre du programme « Nouveaux Services - Emplois Jeunes ».

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante, visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT que la commune organise pour un jeune recruté dans le cadre du programme « Nouveaux Services - Emplois Jeunes » sur l'emploi d'Animateur Prospecteur de Contrat d'accès à l'emploi, une formation pilotée par le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ) sur le thème « Comprendre et accompagner les jeunes dans leurs processus d'orientation »,

CONSIDERANT que le programme de formation proposé par l'organisme précité, 101 quai Branly - 75740 PARIS Cedex 15, correspond aux besoins de la commune,

CONSIDERANT que le programme de formation proposé a reçu un avis favorable du CAPARIF, 192 B rue Lecourbe à PARIS (75015),

DECIDE

DE signer une convention de formation professionnelle avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse, précité, relative à une formation à l'attention de Yannick BOCQUET, recruté dans le cadre du programme « Nouveaux Services - Emplois Jeunes » (Animateur Prospecteur de Contrats d'accès à l'emploi), sur une durée de 4 jours (32 heures) du 15 au 18 novembre 1999 inclus, moyennant une contribution financière de 2240 francs TTC,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 1999, fonction 0, sous-fonction 020, nature 6184.

Fait à Yerres, le 9 septembre 1999

REÇU LE
13. SEP. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
ARRONDISSEMENT D'EVRY

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE